

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moez AKROUT et Mr Mohamed Néji HEGLI.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	10 388 968	8 307 225
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	413 823 455	382 619 571
Portefeuille-titres commercial	6	11 000 000	500 000
Portefeuille d'investissement	7	27 797 128	22 425 718
Valeurs Immobilisées	8	5 150 229	3 766 313
Autres actifs	9	5 414 258	5 126 622
TOTAL DES ACTIFS		<u>473 574 038</u>	<u>422 745 448</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
Dettes envers la clientèle	10	3 299 044	3 128 318
Emprunts et dettes rattachées	11	366 320 579	328 404 539
Fournisseurs et comptes rattachés	12	31 463 118	24 448 374
Autres passifs	13	4 621 942	3 547 152
TOTAL DES PASSIFS		<u>405 704 682</u>	<u>359 528 384</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves		29 717 978	26 825 516
Résultats reportés		7 298 511	5 669 176
Actions propres		(3 000 537)	(3 000 244)
Résultat de l'exercice		8 853 403	8 722 616
Total des capitaux propres	14	<u>67 869 355</u>	<u>63 217 064</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>473 574 038</u>	<u>422 745 448</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 31 Décembre 2016***(Exprimé en dinars)*

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
ENGAGEMENTS DONNES	68 026 244	69 054 471
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	15 699 038	13 598 231
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	52 327 206	55 456 240
ENGAGEMENTS RECUS	608 952 896	548 790 079
Cautions Reçues	200 394 862	177 287 301
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	77 789 240	68 444 655
Valeurs des biens, objet de leasing	330 768 794	303 058 123
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	28 500 000	6 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	28 500 000	6 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	Notes	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	43 990 242	39 600 211 (*)
Intérêts et charges assimilées	16	(23 236 340)	(21 460 079)
Produits des placements	17	1 139 120	769 299
Autres produits d'exploitation		299 488	262 575
Produit net		22 192 510	19 172 006
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	4 487 658	4 302 570
Dotations aux amortissements	19	463 712	440 939
Autres charges d'exploitation	20	2 016 092	1 686 159 (*)
Total des charges d'exploitation		6 967 462	6 429 669
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		15 225 048	12 742 337
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	3 844 206	2 121 207
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	(34 047)	(77 262)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 414 889	10 698 392
Autres gains ordinaires	23	755 522	305 074
Autres pertes ordinaires	24	(185)	(106 963)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		12 170 226	10 896 503
Impôts sur les bénéfices	25	(2 413 414)	(2 173 887)
Contribution Conjoncturelle	25	(903 410)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 853 403	8 722 616

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	268 988 426	247 914 055 (*)
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(249 302 621)	(223 176 871)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(6 164 523)	(5 497 673) (*)
Intérêts payés	29	(22 844 520)	(19 726 836)
Impôts et taxes payés	30	(6 094 849)	(8 153 027)
Placements monétaires	6	(10 500 000)	-
Autres flux liés à l'exploitation	36	448 746	(174 074)
		<u>(25 469 342)</u>	<u>(8 814 427)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(1 878 772)	(1 546 006)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	756 000	109 936
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(9 004 000)	(3 835 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	4 259 365	1 743 525
		<u>(5 867 407)</u>	<u>(3 527 546)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à la cession des actions propres	14	55 793	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(51 766)	(158 600)
Dividendes et autres distributions	35	(4 205 005)	(3 687 619)
Encaissements provenant des emprunts	11	208 715 000	212 305 800
Remboursements d'emprunts	11	(171 095 531)	(199 048 131)
		<u>33 418 491</u>	<u>9 411 450</u>
Variation de trésorerie		<u>2 081 743</u>	<u>(2 930 522)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	8 307 225	11 237 747
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	10 388 968	8 307 225

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2016, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au F.O.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en

capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%

- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Changement de méthode de présentation

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent un changement de méthode de présentation au niveau des états de résultat et de flux de trésorerie.

Les frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des « services bancaires et assimilés ». En 2016, ils sont présentés parmi les « Intérêts et produits assimilés de leasing ».

Les retraitements opérés sont :

Rubriques retraitées	Montant du retraitement au 31/12/2015	Commentaires
-----------------------------	--	---------------------

Au niveau de l'état de résultat

Intérêts et produits assimilés de leasing	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés
Autres Charges d'exploitation	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés

Au niveau de l'état de flux de trésorerie

Encaissements reçus des clients	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Banques	10 141 085	7 622 321
- Caisses	247 883	684 904
<u>Total</u>	<u>10 388 968</u>	<u>8 307 225</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
Créances sur contrats mis en force	439 640 438	406 169 587
Encours financiers	413 641 647	380 688 556
Impayés	27 886 335	27 186 559
Intérêts échus différés	(1 887 544)	(1 705 528)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 343 643	828 698
Total brut des créances leasing	<u>440 984 082</u>	<u>406 998 285</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 057 664)	(6 079 769)
Provisions pour dépréciation des impayés	(14 651 071)	(13 335 820)
Provisions collectives	(2 522 000)	(2 288 000)
Produits réservés	(2 929 891)	(2 675 125)
Total net des créances leasing	<u>413 823 455</u>	<u>382 619 571</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2015</u>	<u>381 517 254</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	223 935 877
- Relocations	1 016 164
- Transferts	4 899 199
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(175 326 854)
- Cessions à la valeur résiduelle	(152 611)
- Cessions anticipées	(15 209 530)
- Radiation des créances	(521 416)
- Relocations	(929 013)
- Transferts	(4 243 780)
<u>Solde au 31 décembre 2016</u>	<u>414 985 290</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	174 616 900	165 508 112
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	301 869 860	265 202 985
- A recevoir dans plus de 5 ans	6 772 357	9 669 164
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	483 259 117	440 380 261
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	35 599 154	31 509 359
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	41 296 923	35 670 877
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	893 163	1 264 419
Total des produits financiers non acquis	77 789 240	68 444 655
- Valeurs résiduelles	2 434 183	2 369 389
- Contrats suspendus contentieux	5 737 587	6 383 561
- Contrats en instance de mise en force	1 343 643	828 698

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
Bâtiment et travaux publics	52 652 849	47 700 902
Industrie	55 084 447	57 932 286
Tourisme	44 839 481	47 825 227
Commerces et services	199 393 017	171 293 501
Agriculture	63 015 496	56 765 338
<u>Total</u>	<u>414 985 290</u>	<u>381 517 254</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
Equipements	50 991 301	51 830 376
Matériel roulant	298 827 826	269 086 754
Matériel spécifique	66 852	56 304
<u>Sous Total</u>	<u>349 885 979</u>	<u>320 973 434</u>
Immobilier	65 099 311	60 543 820
<u>Total</u>	<u>414 985 290</u>	<u>381 517 254</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	17 876 735	17 034 109
Inférieur à 1 mois	7 194 780	6 138 976
Entre 1 et 3 mois	4 251 110	5 281 043
Entre 3 et 6 mois	1 247 720	1 426 335
Entre 6 mois et 1 année	1 322 951	1 160 177
Supérieur à 1 année	3 860 174	3 027 577
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 009 600	10 152 450

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	345 372 378	52 828 205	5 434 509	2 309 309	7 697 245	413 641 647
Impayés	2 362 123	6 988 206	1 596 999	1 542 285	15 396 722	27 886 335
Contrats en instance de mise en force	1 341 369	2 274	-	-	-	1 343 643
CREANCES LEASING	349 075 870	59 818 685	7 031 508	3 851 594	23 093 968	442 871 625
Avances reçues (*)	(2 901 117)	(995)	0	(75)	(366 782)	(3 268 969)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	-	-	-	-	(25 000)
ENCOURS GLOBAL	346 149 753	59 817 690	7 031 508	3 851 520	22 727 186	439 577 656
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 690 864	1 008 174	-	-	-	15 699 038
TOTAL ENGAGEMENTS	360 840 617	60 825 864	7 031 508	3 851 520	22 727 186	455 276 694
Produits réservés	-	-	(361 029)	(321 212)	(2 247 650)	(2 929 891)
Provisions sur encours financiers	-	-	(249 966)	(414 930)	(6 392 767)	(7 057 664)
Provisions sur impayés	-	-	(597 980)	(923 850)	(13 129 241)	(14 651 071)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 208 975)	(1 659 992)	(21 769 658)	(24 638 626)
ENGAGEMENTS NETS	360 840 617	60 825 864	5 822 532	2 191 527	957 528	430 638 069
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,54%	0,85%	4,99%	
			7,38%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2015			7,71%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,19%	43,10%	95,79%	
			73,31%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2015			68,31%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Certificats de Dépôt	11 000 000	500 000
<u>Total</u>	<u>11 000 000</u>	<u>500 000</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres de participation	9 782 478	11 282 388
- Titres immobilisés	18 148 740	11 314 370
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>27 933 218</u>	<u>22 598 758</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(136 090)	(173 039)
<u>Montant net</u>	<u>27 797 128</u>	<u>22 425 718</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le FCPR Valeurs Développement pour, respectivement, 130.300 DT et 5.790 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	11 282 388	11 282 388	-
<u>Diminution des participations suite à la réduction de capital</u>			
- Société CIL SICAR	(1 499 910)	(1 499 910)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	9 782 478	9 782 478	-

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	11 314 370	11 314 370	-
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 2	824 000	824 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 3	2 650 000	2 650 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 4	900 000	900 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 5	600 000	600 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 6	300 000	300 000	-
- Société DAR EL JELD	1 650 000	1 650 000	-
- Société MEDPLAST	300 000	300 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	740 000	740 000	-
- Société BOI CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société SIFAT	100 000	100 000	-
- Société SH CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société EMP	400 000	400 000	-
- Société TECNO SAHEL CONSULTING	60 000	60 000	-
- Société THF CONSULTING	180 000	180 000	-
Total des acquisitions de la période	9 004 000	9 004 000	
<u>Cession de la période</u>			
- Société MEHARI HAMMAMET	333 300	333 300	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société MIDICARS	600 000	600 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société Techno Invest Ezzahra	15 000	15 000	-
- Société SWEET HOME	21 330	21 330	-
- Société GRAFI PRINT	25 000	25 000	-
- Société VOG	200 000	200 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
Total des cessions de la période	2 169 630	2 169 630	

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>						
* Compagnie Générale d'investissement	246 908	5,196	5,000	1 282 988	1998/1999/2000/ 2009/2010/2014	98,76%
* CIL SICAR	8 499 490	1,000	1,000	8 499 490	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>9 782 478</u>		
<u>Titres immobilisés</u>						
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91% (*)
* Société MEHARI HAMMAMET	3 334	100,000	100,000	333 400	2011	1,67%
* Société MEDI CARS	9 000	100,000	100,000	900 000	2012	7,50%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41% (*)
* Société GRAFI PRINT	250	100,000	100,000	25 000	2013	13,89%
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	30,00% (*)
* Société ECOMAT	36 600	25,000	25,000	915 000	2014/2015	30,00% (*)
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100,000	70 000	2014	29,79% (*)
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10,000	125 000	2014	29,41% (*)
* Société VESTA	29 130	10,000	10,000	291 300	2014	29,85% (*)
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10,000	45 000	2014	30,00% (*)
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10,000	90 000	2014	30,00% (*)
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10,000	30 000	2014	30,00% (*)
* Société RED TEC	1 300	100,000	100,000	130 000	2014/2015	29,55% (*)
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10,000	440 000	2014	16,29%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014	
* Société SASCOM	450	100,000	100,000	45 000	2014	30,00% (*)
* Société MCS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	26,47% (*)
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1,000	170 000	2014	29,82% (*)
* Société SEI	2 500	100,000	100,000	250 000	2014	26,32% (*)
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2014	16,67%
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29,41% (*)
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00% (*)
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17% (*)
* Société ECOLE EL EUCH	6 000	10,000	10,000	60 000	2015	17,65%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00% (*)
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67% (*)
* Société MS CONQULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% (*)
* Société LES DELICES DE MAMAN	10 500	10,000	10,000	105 000	2015	10,50%
* Société PROHOUSE	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% (*)
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00% (*)
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00% (*)
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% (*)
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17% (*)
* Société SNA NOUR	74 000	10,000	10,000	740 000	2016	7,40%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100,000	100,000	824 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 3	26 500	100,000	100,000	2 650 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4	9 000	100,000	100,000	900 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5	6 000	100,000	100,000	600 000	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6	3 000	100,000	100,000	300 000	2016	
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00% (*)
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00% (*)
* Société MED PLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>18 148 740</u>		
<u>Total général</u>				<u>27 931 218</u>		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Régularisations et reclassement	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régularisations	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	116 610	9 697	(13 221)	-	-	113 087	104 698	5 804	(4 407)	-	-	106 095	6 991
Total des immobilisations incorporelles		116 610	9 697	(13 221)	-	-	113 087	104 698	5 804	(4 407)	-	-	106 095	6 991
Immeubles	5,0%	5 417 074	607 070	(884 082)	(154 864)	-	4 985 197	2 635 544	189 797	-	(114 212)	-	2 711 129	2 274 069
Matériel de transport	20,0%	1 066 099	-	-	(1 314)	-	1 064 785	509 709	167 286	-	(1 314)	-	675 681	389 104
Equipements de bureau	10,0%	397 560	19 593	-	-	(2 071)	415 081	288 481	21 325	-	-	(2 071)	307 734	107 347
Matériel informatique	33,3%	299 098	6 261	-	-	(8 011)	297 348	259 256	28 129	-	-	(8 011)	279 373	17 975
Installations générales	10,0%	560 979	13 711	-	-	-	574 691	293 420	41 862	-	-	-	335 282	239 409
Immeubles hors exploitation (*)		-	1 231 254	884 082	-	-	2 115 336	-	-	-	-	-	-	2 115 336
Total des immobilisations corporelles		7 740 810	1 877 888	-	(156 178)	(10 082)	9 452 438	3 986 409	448 399	-	(115 526)	(10 082)	4 309 199	5 143 238
TOTAUX		7 857 420	1 887 585	(13 221)	(156 178)	(10 082)	9 565 524	4 091 107	454 202	(4 407)	(115 526)	(10 082)	4 415 295	5 150 229

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre</u> <u>2016</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2015</u>
- Prêts au personnel	3 274 902	3 117 364
- Personnels, avances et acomptes	4 134	4 374
- Créances sur cessions d'immobilisations	237 786	412 245
- Avances aux fournisseurs	213 313	142 482
- Etat, crédit de TVA	481 216	199 645
- Produits à recevoir des tiers	403 960	412 638
- Compte d'attente/ avance de TVA	227 798	260 427
- Compte d'attente	111 295	144 371
- Charges constatées d'avance	23 407	21 805
- Compte courant, fonds gérés	23 783	6 818
- Prestataires Assurances	111 426	10 538
- Autres comptes débiteurs	227 781	231 596
- Charges à répartir (A)	33 071	24 820
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	588 695	589 849
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	134 348	227 710
<u>Total brut</u>	<u>6 096 917</u>	<u>5 806 681</u>
A déduire :		
- Provisions	(682 658)	(680 059)
<u>Montant net</u>	<u>5 414 258</u>	<u>5 126 622</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	707 903	36 960	744 863	683 083	28 709	711 791	33 071
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	4 273 396	283 958	4 557 354	3 683 548	285 111	3 968 659	588 695
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	361 951	-	361 951	134 241	93 363	227 603	134 348
TOTAUX		5 343 250	320 918	5 664 167	4 500 871	407 183	4 908 054	756 114

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 378.474 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	25 000	175 000
- Avances et acomptes reçus des clients	3 268 969	2 948 243
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 299 044</u>	<u>3 128 318</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Banques locales	129 407 987	109 894 106
- Banques étrangères	51 725 509	58 534 921
- Emprunts obligataires	140 015 000	138 100 000
- Certificats de dépôt	6 000 000	-
- Certificats de leasing	31 000 000	14 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>358 148 496</u>	<u>320 529 027</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 178 029	1 701 743
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	843 334	893 328
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 085 123	5 208 187
- Intérêts courus sur certificats de leasing	449 736	269 094
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(202 700)	(170 876)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(149 035)	(25 963)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts	(32 404)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 172 083</u>	<u>7 875 512</u>
<u>Total</u>	<u>366 320 579</u>	<u>328 404 539</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	2 857 144	-	1 428 571	1 428 572	-	1 428 572
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	150 000	-	150 000	-	-	-
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	3 443 830	-	1 664 168	1 779 662	-	1 779 662
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 143 133	-	920 561	3 222 572	2 231 808	990 764
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	522 818	2 477 182	1 918 341	558 841
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	7 500 000	-	1 500 000	6 000 000	4 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	-	3 500 000	-	3 500 000	2 800 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Sous-total			109 894 106	56 000 000	36 486 119	129 407 987	89 650 149	39 757 838

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an		
<u>BANQUES ETRANGERES</u>										
B.E.I 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	5 201 474	-	1 491 556	3 709 918	2 192 278	1 517 640		
BIRD	16 000 000	Semestriellement (2015-2027)	15 723 447	-	1 428 570	14 294 877	12 866 305	1 428 572		
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	714 286	4 285 714	3 571 428	714 286		
BERD	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	32 610 000	-	3 175 000	29 435 000	20 117 858	9 317 142		
<u>Sous-total</u>			58 534 921	-	6 809 412	51 725 509	38 747 869	12 977 640		
<u>Total des crédits bancaires</u>			168 429 027	56 000 000	43 295 531	181 133 496	128 398 018	52 735 478		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000		
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-		
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000		
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000		
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	2 600 000	10 400 000	7 800 000	2 600 000		
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	5 100 000	-	1 700 000	3 400 000	1 700 000	1 700 000		
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000		
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000		
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	5 000 000	20 000 000	15 000 000	5 000 000		
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	5 000 000	20 000 000	15 000 000	5 000 000		
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000		
CIL 2016/2	10 215 000	Annuellement (2018-2022)	-	10 215 000	-	10 215 000	10 215 000	-		

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETEAU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			-	23 500 000	17 500 000	6 000 000	-	6 000 000
<u>Sous-total</u>			-	23 500 000	17 500 000	6 000 000	-	6 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			10 000 000	57 000 000	46 000 000	21 000 000	-	21 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			4 000 000	32 000 000	26 000 000	10 000 000	-	10 000 000
<u>Sous-total</u>			14 000 000	89 000 000	72 000 000	31 000 000	-	31 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>			14 000 000	112 500 000	89 500 000	37 000 000	-	37 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			320 529 027	208 715 000	171 095 531	358 148 496	230 113 018	128 035 478



NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	184 567	135 993
- Effets à payer	908 806	580 165
- Factures non parvenues	-	28 078
<u>Sous total</u>	<u>1 093 373</u>	<u>744 236</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	4 549 639	4 636 961
- Effets à payer	25 368 234	18 971 401
- Retenues de garanties et assurances décénales	451 872	95 776
<u>Sous total</u>	<u>30 369 745</u>	<u>23 704 138</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>31 463 118</u>	<u>24 448 374</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	340 985	342 306
- Personnel, oppositions sur salaires	84	84
- Personnel, autres charges à payer	367 127	348 483
- Etat, retenues sur salaires	12 530	11 344
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	376 202	375 996
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	732	-
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	36 750	195 141
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	446 612	364 115
- Contribution conjoncturelle (Voir note 25)	903 410	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	18 097	17 343
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	10 230	10 269
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 654	43 520
- CNSS	147 354	138 652
- CAVIS	15 741	7 848
- CNAM	12 153	11 441
- Assurance Groupe	31 176	28 664
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	174 642	216 165
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	61 006	61 401
- Prestataires Recouvrement	227 550	234 818
- Diverses Charges à payer	731 680	495 229
- Autres produits constatés d'avance	20 664	1 074
- Compte d'attente	613 916	613 916
- Provisions pour divers risques	23 303	23 000
<u>Total</u>	<u>4 621 942</u>	<u>3 547 152</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		25 167 770	22 452 780
- Réserves pour fonds social	(C)	2 050 208	1 872 736
- Actions propres	(D)	(3 000 537)	(3 000 244)
- Complément d'apport		4 320	-
- Résultats reportés		7 294 191	5 669 176
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(E)	<u>59 015 952</u>	<u>54 494 449</u>
Résultat de l'exercice (1)		8 853 403	8 722 616
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>67 869 355</u>	<u>63 217 064</u>
Nombre d'actions (2)		4 814 661	4 806 034
Résultat par action (1) / (2)	(F)	1,839	1,815

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2016, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2015	199 455	3 000 244
Achats de l'exercice	3 472	51 766
Cessions de l'exercice	(3 422)	(55 793)
Compléments d'apport		4 320
Solde au 31 décembre 2016	199 505	3 000 537

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2016, 4,16% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

La revente de la CIL de ses propres actions a été faite en application de la résolution du Conseil d'Administration du 12 avril 2016 lorsque la valeur de l'action est supérieure au coût moyen de rachat. Ainsi, cette opération n'a pas d'effet particulier sur le cours boursier du titre.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2016 à 16.270.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	16 218 770
- Résultats reportés	51 401

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	25 000 000	2 500 000	20 441 840	1 656 206	3 456 294	(2 841 643)	-	8 128 100	58 340 797
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015			4 290 000	300 000	3 538 100			(8 128 100)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015			(2 279 060)		2 279 060				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014					(3 750 000)				(3 750 000)
Rachat d'actions propres						(158 600)			(158 600)
Encaissement dividendes sur actions propres					145 722				145 722
Prélèvements sur fonds social				(83 470)					(83 470)
Résultat net de l'exercice 2015								8 722 616	8 722 616
Solde au 31 décembre 2015	25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 872 736	5 669 176	(3 000 244)	-	8 722 616	63 217 064
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016			4 659 000	300 000	3 763 616			(8 722 616)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016			(1 944 010)		1 944 010				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres						(51 766)			(51 766)
Cessions d'actions propres						51 473	4 320		55 793
Encaissement dividendes sur actions propres					167 389				167 389
Prélèvements sur fonds social				(122 528)					(122 528)
Résultat net de l'exercice 2016								8 853 403	8 853 403
Solde au 31 décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	7 294 191	(3 000 537)	4 320	8 853 403	67 869 355

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Intérêts de leasing	40 187 305	36 000 022
- Intérêts de retard	2 299 294	2 285 592
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	411 717	277 299
- Frais d'ouverture des dossiers	641 233	702 891
- Frais de rejet	537 317	414 328
- Frais sur vente	58 955	61 719
- Frais sur encaissement de traites	260 347	159 433 (*)
- Autres	12 835	16 116
Total	<u>44 409 004</u>	<u>39 917 401</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	278 762	432 688
Intérêts de retard antérieurs	341 695	207 090
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(513 034)	(485 816)
Intérêts de retard	(526 185)	(471 152)
Variation des produits réservés	<u>(418 762)</u>	<u>(317 190)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>43 990 242</u>	<u>39 600 211</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	375 133 693	345 344 429
. A la fin de la période	409 247 703	375 133 693
. Moyenne (D)	392 190 698	360 239 061
- Intérêts de la période (C)	40 187 305	36 000 022
- Taux moyen (C) / (D)	10,25%	9,99%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 16 : INTERETS**ET****CHARGES****ASSIMILEES**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Intérêts des emprunts obligataires		10 125 625	8 888 153
- Intérêts des crédits des banques locales		7 391 780	6 700 154
- Intérêts des crédits des banques étrangères		3 408 803	3 263 103
- Intérêts des autres opérations de financement		1 955 036	2 255 515
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		378 474	353 325
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A)	23 259 717	21 460 250
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		(114 296)	(104 504)
- Autres charges financières		91 093	83 484
- Pénalités		(175)	20 848
<u>Total des autres charges financières</u>		(23 378)	(171)
<u>Total général</u>		23 236 340	21 460 079
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice		320 529 027	307 271 358
. A la fin de l'exercice		358 148 496	320 529 027
. Moyenne	(B)	339 338 762	313 900 193
- Taux moyen (A) / (B)		6,85%	6,84%

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Intérêts des comptes courants		14 098	16 192
- Plus values sur cession des titres immobilisés		589 825	343 542
- Dividendes		198 941	190 697
- Moins values sur fonds gérés		(149)	(1 932)
- Plus values sur titres SICAV		10 666	14 605
- Plus values sur fonds gérés		13 516	-
- Intérêts des comptes CEA		107 516	100 263
- Intérêts sur chèques impayés		24 943	22 766
- Intérêts sur certificats de dépôt		179 764	83 167
<u>Total</u>		1 139 120	769 299

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Salaires et complément de salaires		3 595 095	3 423 681
- Charges connexes aux salaires		164 485	168 622
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires		589 589	583 878
- Autres charges sociales		138 488	126 389
<u>Total</u>		4 487 658	4 302 570

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 804	6 978
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	448 399	427 172
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	28 709	16 389
- Transfert de charge	(19 200)	(9 600)

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Achat de matières et fournitures	190 046	184 270
<u>Total des achats</u>	<u>190 046</u>	<u>184 270</u>
- Sous-traitance générale	74 041	29 947
- Locations	147 563	112 686
- Entretiens et réparations	229 621	198 883
- Primes d'assurances	40 044	43 601
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>491 270</u>	<u>385 118</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	38 416	13 567
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	297 080	240 134
- Publicités, publications, relations publiques	233 388	146 774
- Déplacements, missions et réceptions	71 952	69 707
- Frais postaux et de télécommunications	162 604	148 846
- Services bancaires et assimilés	211 238	175 639 (*)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 014 680</u>	<u>794 668</u>
- Jetons de présence	63 000	63 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité de risque	15 000	15 000
- Rémunération comité de crédit	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>108 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	99 018	104 378
- T.C.L.	102 661	91 834
- Droits d'enregistrement et de timbres	3 059	6 086
- Autres impôts et taxes	7 357	11 806
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>212 096</u>	<u>214 104</u>
<u>Total général</u>	<u>2 016 092</u>	<u>1 686 159</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 849 846	4 658 647
- Dotations aux provisions collectives	234 000	88 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 223 720)	(2 604 727)
- Créances radiées	1 496 976	425 044
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 332 980)	(394 814)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(127 279)	(15 008)
- Intérêts de retard antérieurs	(36 717)	(11 718)
- Encaissement sur créances radiées	(15 920)	(24 217)
<u>Total</u>	<u>3 844 206</u>	<u>2 121 207</u>

NOTE 22 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	14 599	128 499
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	750	-
- Dotations aux provisions pour divers risques	303	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	(37 700)	(84 078)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(12 000)	(3 000)
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(118 683)
	<u>(34 047)</u>	<u>(77 262)</u>

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	715 348	110 500
- Apurement de comptes	39 619	193 696
- Autres gains sur éléments exceptionnels	554	878
<u>Total</u>	<u>755 522</u>	<u>305 074</u>

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	3 836
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	185	2 107
- Redressement Fiscal	-	101 020
<u>Total</u>	<u>185</u>	<u>106 963</u>

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Bénéfice comptable	12 170 226	10 896 503
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 849 846	4 658 647
- Dotations aux provisions collectives	234 000	88 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	14 599	128 499
- Dotations aux provisions pour risques divers	303	-
- Reprises sur provisions fiscales 2012	-	6 285 908
- Reprises sur provisions fiscales 2013	5 733 903	528 664
- Reprises sur provisions fiscales 2014	537 534	1 921 528
- Reprises sur provisions fiscales 2015	2 426 092	-
- Provisions pour congés payés 2016/2015	340 985	342 306
- Diverses charges non déductibles	110 150	219 354
- Moins value sur titres SICAV	149	-
A déduire		
- Provisions fiscales 2013/2012 pour affaires en cours	5 140 829	5 736 559
- Reprises sur provisions comptables	3 556 700	2 999 541
- Provisions pour congés payés 2015/2014	342 306	320 768
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	37 700	84 078
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	118 683
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	12 000	3 000
- Dividendes	198 941	190 697
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	18 129 311	15 616 083
Provisions pour créances douteuses 100%	6 083 846	4 746 647
<u>Bénéfice fiscal</u>	12 045 465	10 869 436
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société DAR EL JELD	-	1 650 000
* Société HF CONSULTING	-	51 000
* Société MEGA REAL ESTATE	-	40 000
* Société MS CONSULTING	-	42 000
* Société RED TEC	-	90 000
* Société SH CONSULTING	-	150 000
* Société TECNO SAHEM CONSULTING	-	60 000
* Société THF CONSULTING	-	180 000
* Société PROHOUSE	-	42 000
* Société ECOMAT	-	435 000
* Société LES DELICES DE MAMAN	-	105 000
* Société MEDPLAST	300 000	150 000
* Société SIFAT	-	100 000
* Société SNA	-	740 000
* Société ENGINEERING MACHINING PRECISIONS	400 000	-
* Fonds gérés CIL SICAR	4 450 000	824 000
<u>Bénéfice imposable</u>	6 895 465	6 210 436
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 413 414	2 173 887
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 956 498	1 801 064
- Retenues à la source	10 304	8 709
<u>Impôt à payer</u>	446 612	364 115
Contribution conjoncturelle (au taux de 7,5% du bénéfice fiscal)	903 410	-

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	27 186 559	24 048 474
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(27 886 335)	(27 186 559)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 948 243)	(2 826 145)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	3 268 969	2 948 243
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(180 075)	(180 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	30 075	180 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 705 528)	(1 496 916)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 887 544	1 705 528
- TVA collectée	+		38 250 671	36 485 284
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 784 945)	(2 648 094)
- Remboursement principal	+	Note 5	175 326 854	172 622 644
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	44 409 004	39 917 401 (*)
- Autres produits d'exploitation	+		299 488	262 575
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(1 496 976)	(425 044)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	15 920	24 217
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	521 416	208 904
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(87 151)	(201 940)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(655 419)	(4 907 519)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	412 245	248 121
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(237 786)	(412 245)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	152 611	1 866
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	15 209 530	9 545 258
			<u>268 988 426</u>	<u>247 914 055</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	23 704 138	10 881 066
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(30 369 745)	(23 704 138)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	+	Note 9	(142 482)	(91 392)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 9	213 313	142 482
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	223 935 877	207 820 657
- TVA sur investissements	+		31 803 129	28 279 007
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	195 141	44 330
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(36 750)	(195 141)
			<u>249 302 621</u>	<u>223 176 871</u>

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(4 374)	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	4 134	4 374
- Prestataire assurance en début de période	+	Note 9	(10 538)	-
- Prestataire assurance en fin de période	-	Note 9	111 426	10 538
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	744 236	379 051
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(1 093 373)	(744 236)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 17	84	121
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 17	(84)	(84)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	342 306	320 768
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(340 985)	(342 306)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	348 483	329 186
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(367 127)	(348 483)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	11 344	28 676
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(12 530)	(11 344)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	375 996	287 513
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(376 202)	(375 996)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	138 652	132 183
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(147 354)	(138 652)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	7 848	10 480
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(15 741)	(7 848)
- CNAM en début de période	+	Note 13	11 441	10 956
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(12 153)	(11 441)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	35 008	38 880
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(37 520)	(35 008)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	61 401	58 970
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(61 006)	(61 401)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	495 229	325 341
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(731 680)	(495 229)
- TVA, payée sur biens et services	+		358 988	338 495
- Charges de personnel	+	Note 18	4 487 658	4 302 570
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	2 016 093	1 686 160 (*)
- Impôts et taxes	-	Note 20	(212 096)	(214 104)
- Charges à répartir	+	Note 9	36 960	19 542
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>6 164 523</u>	<u>5 497 673</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	283 958	477 305
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(196 839)	(368 880)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	384 139	196 839
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	-	5 183
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(732)	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	5 208 187	3 909 392
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(5 085 123)	(5 208 187)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	1 701 743	1 421 397
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(2 178 029)	(1 701 743)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	893 328	571 686
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(843 334)	(893 328)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	269 094	479 509
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(449 736)	(269 094)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	23 236 340	21 460 079
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(378 474)	(353 325)
<u>Intérêts payés</u>			<u>22 844 520</u>	<u>19 726 836</u>

NOTE 30 : IMPOTS PAYES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	364 115	82 272
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(446 612)	(364 115)
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	-	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	(903 410)	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	17 343	16 379
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(18 097)	(17 343)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	10 269	9 623
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(10 230)	(10 269)
- TVA payée	+		3 552 551	6 048 490
- Impôts et taxes	+	Note 20	212 096	214 104
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 413 414	2 173 887
- Contribution conjoncturelle	+	Note 25	903 410	-
<u>Impôts payés</u>			<u>6 094 849</u>	<u>8 153 027</u>

NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	1 887 585	1 546 006
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	-	Note 8	(8 814)	-
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>1 878 772</u>	<u>1 546 006</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	-	(3 836)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	40 652	1 490
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	-	1 782
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	715 348	110 500
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>756 000</u>	<u>109 936</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	9 004 000	3 835 000
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>9 004 000</u>	<u>3 835 000</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 169 630	1 944 010
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 499 910	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	589 825	343 542
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 13	-	(544 027)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 13	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>4 259 365</u>	<u>1 743 525</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	4 250 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(167 389)	(145 722)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 520	43 391
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 654)	(43 520)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	122 528	83 470
			<u>4 205 005</u>	<u>3 687 619</u>

Dividendes et autres distributions

NOTE 36 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(853 900)	(1 098 605)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	696 362	704 203
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	412 638	610 994
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(403 960)	(412 638)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	21 805	25 016
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(23 407)	(21 805)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	231 596	348 609
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(227 781)	(231 596)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	144 371	48 230
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(111 295)	(144 371)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	6 818	-
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(23 783)	(6 818)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(613 916)	(617 958)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	613 916	613 916
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(460 583)	(400 598)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	430 992	460 583
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	-	(568 335)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	-	-
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(1 074)	(1 178)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	20 664	1 074
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	549 295	425 757
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	40 174	194 574
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(185)	(103 127)
			<u>448 746</u>	<u>(174 074)</u>

Autres flux liés à l'exploitation

NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,76%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de billets de trésorerie ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2016, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 7.442 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de certificats de dépôt :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2016 à 4.587 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La CIL a émis, en 2016, deux emprunts obligataires CIL 2016/1 et CIL 2016/2, et ce par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2016, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	Montant
<i>Rémunérations sur émissions d'emprunts obligataires (*)</i>	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2016-1	154.001 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2016-2	69.826 DT

() Inscrites parmi les charges reportées et dont 38.341 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.*

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2016, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 245.856 DT en HT, dont 185.486 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 60.370 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2016 est de 37.914 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2016 à 1.650.588 DT.

Au cours de l'année 2016, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 38.416 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2016, à 335.342 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2016, des intérêts pour un montant de 14.098 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.500.000, émis le 17 Février 2016 et échéant le 17 Mai 2016, au taux facial de 7,2%. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 26.523.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.500.000, émis le 24 Mai 2016 et échéant le 03 Juin 2016, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 2.911.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 25 Octobre 2016 et échéant le 23 Janvier 2017, au taux facial de 7 %. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 25.607.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2016, s'élève à : 1.849 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2016, s'élève à : 2.736 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2016 de :

- ✓ Une rémunération brute de 334.426 DT dont 11.775 DT de charges sociales et fiscales;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après l'atteinte de l'âge de la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

Les charges supportées par la CIL en 2016, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 245.350 DT dont 21.204 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 31.007 DT, dont 2.076 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 38 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 Mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

RAPPORT GENERAL

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 473.574.038 DT et un bénéfice net de 8.853.403 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

2- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5-A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur.

3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

RAPPORT SPECIAL

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.500.000, émis le 17 Février 2016 et échéant le 17 Mai 2016, au taux facial de 7,2%. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 26.523.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 1.500.000, émis le 24 Mai 2016 et échéant le 03 Juin 2016, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 2.911.
- ✓ Un Certificat de Dépôt de D : 2.000.000, émis le 25 Octobre 2016 et échéant le 23 Janvier 2017, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2016 s'élève à D : 25.607.

2- La CIL a réalisé, en 2016, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 7.442 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

3- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent en 2016 à 4.587 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

4- La CIL a émis, en 2016, deux emprunts obligataires CIL 2016/1 et CIL 2016/2, et ce par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital).

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2016, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	Montant
<i>Rémunérations sur émissions d'emprunts obligataires (*)</i>	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2016-1	154.001 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2016-2	69.826 DT

() Inscrites parmi les charges reportées et dont 38.341 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.*

5- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2016, s'élève à : 2.736 DT.

7- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2016, à 335.342 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2016, des intérêts pour un montant de 14.098 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2016, s'élève à : 1.849 DT.

3- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2016, une charge d'égale montant.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 22 Mai 2014, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général.

Le montant de cette rémunération est de 334.426 DT dont 11.775 DT de charges sociales et fiscales.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service, pour les besoins de ses déplacements professionnels, qui a été renouvelée en 2015, moyennant une contribution du Président Directeur Général de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président Directeur Général une quote part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après l'atteinte de l'âge de la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90%

du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

Les charges supportées par la CIL en 2016, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 245.350 DT dont 21.204 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 31.007DT, dont 2.076 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le31 Mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI